



⑫

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet :
08.06.94 Bulletin 94/23

⑤① Int. Cl.⁵ : **B65D 25/10, B65D 5/60**

②① Numéro de dépôt : **91400490.8**

②② Date de dépôt : **22.02.91**

⑤④ **Emballage en carton ou matière analogue pour une pluralité d'objets, ébauche pour la réalisation par pliage dudit emballage et procédé de fabrication de ladite ébauche.**

③⑩ Priorité : **12.03.90 FR 9003118**

④③ Date de publication de la demande :
18.09.91 Bulletin 91/38

④⑤ Mention de la délivrance du brevet :
08.06.94 Bulletin 94/23

⑧④ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES GB GR IT LI LU NL SE

⑤⑥ Documents cités :
EP-A- 0 225 208

⑦③ Titulaire : **OTOR, SOCIETE ANONYME DITE:**
262 rue du Faubourg Saint-Honoré
F-75008 Paris (FR)

⑦② Inventeur : **Coalier, Guy**
Le Bourg Courcerault
F-61340 Noce (FR)
Inventeur : **Serre, Jean-Claude**
8 rue André Malraux
F-21000 Dijon (FR)

⑦④ Mandataire : **Bonnetat, Christian**
CABINET BONNETAT
23, Rue de St.Pétersbourg
F-75008 Paris (FR)

EP 0 447 282 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne un emballage en carton ou matière analogue pour une pluralité d'objets tel que décrit dans la préambule de la revendication 1., une ébauche pour la réalisation par pliage dudit emballage et un procédé de fabrication de ladite ébauche.

Le conditionnement d'une pluralité d'objets, identiques ou différents, dans un emballage commun pose un problème d'immobilisation desdits objets dans l'emballage lorsque ceux-ci n'occupent pas tout l'espace disponible. A cet effet, il est actuellement habituel de remplir les vides, demeurant dans l'emballage après introduction desdits objets, par une matière de remplissage, telle que de la fibre cellulosique, du papier, des produits cellulaires, etc... Chacune de ces matières présentent des inconvénients particuliers liés à leur nature spécifique, et, de plus, l'inconvénient commun qu'il est nécessaire de les retirer après réception. Pour éviter ces inconvénients, on a imaginé d'utiliser deux feuilles de matière synthétique rétractable recouvrant lesdits objets, dont des premières extrémités sont fixées à l'intérieur de l'emballage, et les secondes extrémités libres se chevauchant sont fixées l'une à l'autre, puis chauffées pour les faire se rétracter sur lesdits objets.

Cependant, une simple fixation desdites feuilles, notamment par collage, à l'intérieur de l'emballage n'est souvent pas suffisamment résistante lorsque l'emballage est soumis à différentes contraintes en cours de manipulation, ce qui a pour conséquence une rupture des liaisons des feuilles à l'emballage et le déversement du contenu de ce dernier, ou tout au moins la non immobilisation des objets dans l'emballage. Pour éviter ce risque, il existe un certain nombre d'artifices permettant de renforcer la fixation desdites feuilles (voir par exemple EP-A-0 225 208). Néanmoins, ceux-ci sont généralement complexes, en augmentant ainsi le coût de fabrication de l'emballage.

La présente invention a pour but d'éviter ces inconvénients, et concerne un emballage dans lequel la fixation des feuilles de matière synthétique rétractable est assurée quelles que soient les contraintes auxquelles l'emballage peut être soumis en cours de manipulation, et cela de façon simple, sans augmenter le coût de l'emballage.

A cet effet, l'emballage en carton ou matière analogue pour une pluralité d'objets, comportant un corps comprenant une ceinture latérale et un fond, définissant un volume de réception desdits objets, et au moins une feuille de matière synthétique rétractable fixée audit corps et destinée à recouvrir ladite pluralité d'objets et à immobiliser celle-ci dans ledit volume par rétraction de ladite feuille, est remarquable, selon l'invention, en ce que ledit fond est constitué d'une pluralité de volets reliés, chacun, par une ligne

de pliage à ladite ceinture latérale le long du bord longitudinal inférieur de celle-ci, et en ce que ladite feuille est fixée à au moins un desdits volets de fond recouvert, au moins partiellement, par au moins un autre desdits volets de fond, de façon à coincer ladite feuille entre lesdits volets.

Ainsi, la feuille de matière synthétique rétractable est fermement maintenue entre lesdits volets, d'autant plus que le poids des objets contenus dans l'emballage participe à ce solide maintien de la feuille, et cela sans recourir à des artifices complexes et, en définitive, coûteux, comme cela était le cas jusqu'à présent.

Il est envisageable que ladite feuille soit fixée à la face externe d'un volet, mais, de préférence, ladite feuille est fixée à la face interne d'au moins un desdits volets de fond.

Avantageusement, ladite feuille est fixée parallèlement au bord longitudinal de ladite ceinture latérale.

En particulier, ledit volet de fond auquel est fixée ladite feuille peut être recouvert par au moins un des volets adjacents à celui-ci.

Dans le cas où l'emballage comporte deuxdites feuilles de matière synthétique rétractable dont des premières extrémités sont fixées audit corps et dont les secondes extrémités libres se chevauchant sont destinées à être fixées l'une à l'autre, avant rétraction desdites feuilles sur lesdits objets, selon l'invention, ledit fond est constitué de deux paires de volets opposés, et les premières extrémités desdites feuilles sont fixées, chacune, à un volet d'une première paire de volets de fond, la seconde paire de volets de fond recouvrant les volets de ladite première paire de façon à coincer lesdites premières extrémités desdites feuilles entre lesdites première et seconde paires de volets de fond.

Par ailleurs, il est avantageux que chaque feuille soit fixée au voisinage du bord longitudinal inférieur de ladite ceinture latérale, et/ou que ladite feuille soit fixée par collage.

En outre, l'invention concerne une ébauche pour la réalisation par pliage de l'emballage précédemment défini, comportant, selon l'invention :

- un flan en carton ou matière analogue sous forme d'une bande allongée présentant une première partie longitudinale, séparée par des lignes de pliage transversales en une pluralité de portions adjacentes dont chacune est destinée à former une face de la ceinture latérale de l'emballage et une seconde partie longitudinale, reliée à ladite première partie par une ligne de pliage et subdivisée par des lignes de découpe en une pluralité de volets adjacents destinés à former le fond dudit emballage, et
- au moins une feuille de matière synthétique rétractable fixée à au moins un desdits volets.

De préférence, ladite feuille est fixée parallèlement à la ligne de pliage séparant lesdites première

et seconde parties, et s'étend vers la portion, prolongeant le volet auquel est fixée ladite feuille, de ladite première partie.

En particulier, ledit flan peut comporter quatre desdites portions, à chacune desquelles correspond un volet de fond, et deuxdites feuilles de matière synthétique rétractable sont prévues, en étant fixées à des premier et second volets respectifs, séparés par un troisième volet.

Avantageusement, chaque feuille est fixée au volet respectif au voisinage de la ligne de pliage séparant ledit volet de la portion correspondante, et/ou chaque feuille est fixée au volet respectif par collage.

Par ailleurs, ledit flan peut comporter un rabat prolongeant une extrémité de ladite première partie longitudinale.

L'invention se rapporte également à un procédé de fabrication de l'ébauche décrite ci-dessus, dans lequel, selon l'invention :

a) on découpe un flan en carton ou matière analogue sous forme d'une bande allongée présentant une première partie longitudinale, séparée par des lignes de pliage transversales en une pluralité de portions adjacentes dont chacune est destinée à former une face de la ceinture latérale de l'emballage, et une seconde partie longitudinale, reliée à ladite première partie par une ligne de pliage et subdivisée par des lignes de découpe en une pluralité de volets adjacents destinés à former le fond de l'emballage, et

b) on fixe au moins une feuille de matière synthétique rétractable à au moins un desdits volets.

Avantageusement, on fixe ladite feuille parallèlement à la ligne de pliage séparant lesdites première et seconde parties, ladite feuille s'étendant vers la portion, prolongeant ledit volet, de ladite première partie.

Dans un cas particulier :

- on sépare ladite première partie longitudinale en quatre portions adjacentes à chacune desquelles correspond un volet de ladite seconde partie longitudinale, et
- on fixe deuxdites feuilles de matière synthétique rétractable à des premier et second volets respectifs, séparés par un troisième volet.

De préférence, on déroule chaque feuille d'une bobine et on la coupe à la longueur souhaitée.

En particulier, on peut fixer chaque feuille au volet respectif au voisinage de la ligne de pliage séparant ledit volet de la portion correspondante et/ou fixer chaque feuille au volet respectif par collage.

Les figures du dessin annexé feront bien comprendre comment l'invention peut être réalisée.

La figure 1 est une vue en plan d'un exemple de réalisation de l'ébauche à partir de laquelle est réalisé l'emballage selon l'invention.

La figure 2 est une vue en perspective, avec arrachement, de l'emballage réalisé à partir de l'ébauche

de la figure 1.

La figure 3 montre, en perspective, l'emballage de la figure 2, dans lequel des objets ont été placés.

En se référant à la figure 1, l'emballage de l'invention est réalisé à partir d'une ébauche 1 comportant un flan 2 en carton ou matière analogue sous forme d'une bande allongée présentant une première partie longitudinale 3, séparée par des lignes de pliage transversales 4a,4b et 4c en quatre portions adjacentes 5a,5b,5c et 5d, dont chacune est destinée à former une face de la ceinture latérale de l'emballage. Le flan 2 présente de plus une seconde partie longitudinale 6, reliée à la première partie 3 par une ligne de pliage 7 et subdivisée par des lignes de découpe 8a,8b et 8c en quatre volets 9a,9b,9c et 9d destinés à former le fond de l'emballage. De plus, le flan 2 comporte un rabat 10 prolongeant une extrémité de la première partie longitudinale 3, et destiné à fixer ensemble les deux extrémités de la ceinture latérale de l'emballage.

Par ailleurs, deux feuilles de matière synthétique rétractable 11a,11b sont fixées, à de premières extrémités 12a,12b de celles-ci, à deux volets respectifs 9a,9c, séparés par un troisième volet 9b, c'est-à-dire à deux volets qui seront opposés l'un à l'autre lorsque l'emballage sera formé. On pourrait donc aussi bien prévoir de fixer les feuilles 11a,11b aux volets 9b,9d, respectivement. Ladite première extrémité 12a ou 12b est plus précisément fixée au volet correspondant 9a,9c parallèlement à la ligne de pliage 7, avantageusement au voisinage de cette dernière, par exemple par collage, ce qui est symbolisé, sur la figure 1, par les lignes en traits interrompus 13a,13b. Bien entendu, chaque feuille pourrait être également collée à un niveau quelconque du volet, ou même sur l'ensemble de celui-ci.

Pour obtenir cette ébauche, on découpe tout d'abord le flan 2 de façon à obtenir la configuration décrite en référence à la figure 1, puis, après application des lignes de colle 13a,13b, on fixe lesdites feuilles de matière synthétique rétractable 11a, 11b, qui peuvent avantageusement provenir, chacune, d'une bobine de feuille et être découpées à la longueur appropriée.

En se référant maintenant à la figure 2, on voit que l'emballage 100 selon l'invention est obtenu par pliage de l'ébauche 1 de la figure 1. Plus précisément, le fond 101 de l'emballage 100 est obtenu en repliant les volets 9a,9c et 9b,9d, deux à deux, l'un vers l'autre, de façon que les volets 9a,9c, auxquels sont fixées les feuilles 11a,11b, soient recouverts par les volets 9b,9d en coinçant ainsi les extrémités 12a,12b desdites feuilles 11a,11b entre le volet 9a ou 9c et les deux volets 9b,9d adjacents à celui-ci. Comme déjà indiqué, cela permet de maintenir fermement la feuille entre des volets de fond, sans risque d'arrachement de celle-ci en cours de manipulation de l'emballage.

En même temps que l'on replie les volets de fond 9a-9d, les portions 5a-5d du flan 2 sont repliées de façon à former la ceinture latérale 102 de l'emballage 100, dont les deux extrémités seront fixées l'une à l'autre à l'aide du rabat 10.

Comme montré sur la figure 2, les feuilles 11a,11b s'étendent, à partir du fond 101, chacune le long d'une face interne de la ceinture latérale 102 et au-delà de celle-ci de façon que leurs extrémités libres 14a,14b puissent se chevaucher, et être fixées l'une à l'autre, lorsque lesdites feuilles 11a,11b recouvrent les objets 103 mis en place dans l'emballage 100 (figure 3). La rétraction des feuilles 11a,11b permettra de maintenir solidement en place les objets 103 dans l'emballage 100, le poids des objets 103 participant de plus au maintien de chaque feuille, coincée entre des volets de fond.

Revendications

1. Emballage en carton ou matière analogue pour une pluralité d'objets, comportant un corps comprenant une ceinture latérale (102) et un fond (101), définissant un volume de réception desdits objets, et au moins une feuille de matière synthétique rétractable (11a, 11b) fixée audit corps et destinée à recouvrir ladite pluralité d'objets et à immobiliser celle-ci dans ledit volume par rétraction de ladite feuille, ledit fond (101) est constitué d'une pluralité de volets (9a-9d) reliés, chacun, par une ligne de pliage (7) à ladite ceinture latérale (102) le long du bord longitudinal inférieur de celle-ci, caractérisé en ce que ladite feuille (11a,11b) est fixée à au moins un desdits volets de fond (9a-9d) recouvert, au moins partiellement, par au moins un autre desdits volets de fond (9a-9d), de façon à coincer ladite feuille entre lesdits volets.
2. Emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite feuille (11a,11b) est fixée à la face interne d'au moins un desdits volets de fond (9a-9d).
3. Emballage selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que ladite feuille (11a,11b) est fixée parallèlement au bord longitudinal de ladite ceinture latérale (102).
4. Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ledit volet de fond (9a ou 9c) auquel est fixé ladite feuille (11a ou 11b) est recouvert par au moins un des volets (9b,9d) adjacents à celui-ci.
5. Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, comportant deuxdites feuilles de matière synthétique rétractable dont des premières extrémités sont fixées audit corps et dont les secondes extrémités libres se chevauchant sont destinées à être fixées l'une à l'autre, avant rétraction desdites feuilles sur lesdits objets, caractérisé en ce que ledit fond (101) est constitué de deux paires (9a,9c et 9b,9d) de volets opposés, et en ce que les premières extrémités (12a,12b) desdites feuilles (11a,11b) sont fixées, chacune, à un volet d'une première paire (9a,9c) de volets de fond, la seconde paire (9b,9d) de volets de fond recouvrant les volets (9a,9c) de ladite première paire de façon à coincer lesdites premières extrémités (12a,12b) desdites feuilles (11a,11b) entre lesdites première (9a,9c) et seconde (9b,9d) paires de volets de fond.
6. Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que chaque feuille (11a,11b) est fixée au voisinage du bord longitudinal inférieur de ladite ceinture latérale (102).
7. Emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que chaque feuille (11a,11b) est fixée par collage.
8. Ebauche pour la réalisation par pliage de l'emballage selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée en ce qu'elle comprend :
 - un flan en carton ou matière analogue (2) sous forme d'une bande allongée présentant une première partie longitudinale (3), séparée par des lignes de pliage transversales (4a-4c) en une pluralité de portions adjacentes (5a-5d) dont chacune est destinée à former une face de la ceinture latérale de l'emballage, et une seconde partie longitudinale (6), reliée à ladite première partie (3) par une ligne de pliage (7) et subdivisée par des lignes de découpe (8a-8c) en une pluralité de volets adjacents (9a-9d) destinés à former le fond dudit emballage, et
 - au moins une feuille de matière synthétique rétractable (11a,11b) fixée à au moins un desdits volets (9a-9d).
9. Ebauche selon la revendication 8, caractérisée en ce que ladite feuille (11a,11b) est fixée parallèlement à la ligne de pliage (7) séparant lesdites première (3) et seconde (6) parties, et s'étend vers la portion, prolongeant le volet auquel est fixée ladite feuille, de ladite première

partie (3).

10. Ebauche selon la revendication 8 ou la revendication 9, caractérisée en ce que ledit flan (2) comporte quatre desdites portions (5a-5d), à chacune desquelles correspond un volet de fond (9a-9d), et en ce que deuxdites feuilles de matière synthétique rétractable (11a,11b) sont prévues, en étant fixées à des premier (9a) et second (9c) volets respectifs, séparés par un troisième volet (9b).

11. Ebauche selon l'une quelconque des revendications 8 à 10, caractérisée en ce que chaque feuille (11a,11b) est fixée au volet respectif (9a,9c) au voisinage de la ligne de pliage (7) séparant ledit volet (9a,9c) de la portion correspondante (5a,5c).

12. Ebauche selon l'une quelconque des revendications 8 à 11, caractérisée en ce que chaque feuille (11a,11b) est fixée au volet respectif (9a,9c) par collage (13a,13b).

13. Ebauche selon l'une quelconque des revendications 8 à 12, caractérisée par un rabat (10) prolongeant une extrémité de ladite première partie longitudinale (3).

14. Procédé de fabrication de l'ébauche selon l'une quelconque des revendications 8 à 13, comprenant les étapes suivantes:

- a) on découpe un flan en carton ou matière analogue (2) sous forme d'une bande allongée présentant une première partie longitudinale (3), séparée par des lignes de pliage transversales (4a-4c) en une pluralité de portions adjacentes (5a-5d) dont chacune est destinée à former une face de la ceinture latérale de l'emballage, et une seconde partie longitudinale (6), reliée à ladite première partie (3) par une ligne de pliage (7) et subdivisée par des lignes de découpe (8a-8c) en une pluralité de volets adjacents (9a-9d) destinés à former le fond de l'emballage, et
- b) on fixe au moins une feuille de matière synthétique rétractable (11a,11b) à au moins un desdits volets (9a-9d).

15. Procédé selon la revendication 14, caractérisé en ce que :
- on fixe ladite feuille (11a,11b) parallèlement à la ligne de pliage (7) séparant lesdites première (3) et seconde (6) parties, ladite feuille s'étendant vers la portion, prolongeant ledit volet, de ladite première partie (3).

16. Procédé selon la revendication 14 ou la revendication 15, caractérisé en ce que :

- on sépare ladite première partie longitudinale (3) en quatre portions adjacentes (5a-5d) à chacune desquelles correspond un volet (9a-9d) de ladite seconde partie longitudinale (6), et
- on fixe deuxdites feuilles de matière synthétique rétractable (11a,11b) à des premier (9a) et second (9c) volets respectifs, séparés par un troisième volet (9b).

17. Procédé selon l'une quelconque des revendications 14 à 16, caractérisé en ce que :
- on déroule chaque feuille (11a,11b) d'une bobine et on la coupe à la longueur souhaitée.

18. Procédé selon l'une quelconque des revendications 14 à 17, caractérisé en ce que :
- on fixe chaque feuille (11a,11b) au volet respectif (9a,9c) au voisinage de la ligne de pliage (7) séparant ledit volet de la portion correspondante.

19. Procédé selon l'une quelconque des revendications 14 à 18, caractérisé en ce que :
- on fixe chaque feuille (11a,11b) au volet respectif (9a,9c) par collage (13a,13b).

Patentansprüche

1. Verpackung aus Karton oder ähnlichem Material für eine Vielzahl von Gegenstände, die einen Körper mit einer Seitenwandung (102) und einem Boden (101), der ein Aufnahmevolumen für die Gegenstände bildet, und wenigstens eine Folie aus synthetischen zusammenziehbaren Material (11a, 11b) aufweist, die am Körper befestigt und dazu bestimmt ist, eine Vielzahl von Gegenständen zu bedecken und diese in dem Volumen durch Zusammenziehen der Folie festzusetzen, wobei der Boden (101) durch eine Vielzahl von Klappen (9a - 9d) gebildet ist, von denen jede über eine Faltlinie (7) mit der Seitenwandung (102) entlang deren unteren Längsrand verbunden ist, dadurch gekennzeichnet, daß die Folie (11a, 11b) wenigstens an einer der Bodenklappen (9a - 9d) befestigt ist, die wenigstens teilweise durch wenigstens eine andere Bodenklappe (9a - 9d) bedeckt ist, so daß die Folie zwischen den Klappen eingeklemmt ist.

2. Verpackung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Folie (11a, 11b) an der Innen-

seite wenigstens einer der Bodenklappen (9a - 9d) befestigt ist.

3. Verpackung nach Anspruch 1, oder Anspruch 2
dadurch gekennzeichnet, daß die Folie (11a, 11b)
parallel zum Längsrand der Seitenwandung (102)
befestigt ist. 5
4. Verpackung nach einem der Ansprüche 1 - 3, da-
durch gekennzeichnet, daß die Bodenklappe (9a
oder 9c) an der die Folie (11a oder 11b) befestigt
ist, von wenigstens einer der zu ihr benachbarten
Klappen (9b, 9d) bedeckt ist. 10
5. Verpackung nach einem der Ansprüche 1 - 4, die
zwei der genannten Folien aus synthetischem
zusammenziehbaren Material aufweist, von de-
nen die ersten Enden im Körper befestigt sind
und von denen die zweiten freien, sich über-
lappenden Enden dazu bestimmt sind, vor dem
Zusammenziehen der Folien um die Gegenstän-
de herum aneinander befestigt zu werden, da-
durch gekennzeichnet, daß der Boden (101) aus
zwei Paaren (9a, 9c und 9b, 9d) von gegenüber-
liegenden Klappen gebildet ist, und dadurch, daß
die ersten Enden (12a, 12b) der Folien (11a, 11b)
jeweils an einer Klappe eines ersten Paares (9a,
9c) von Bodenklappen befestigt sind, wobei das
zweite Paar (9b, 9d) der Bodenklappen die Klap-
pen (9a, 9c) des ersten Paares so bedeckt, daß
die ersten Enden (12a, 12b) der Folien (11a, 11b)
zwischen den ersten (9a, 9c) und den zweiten
(9b, 9d) Paar von Bodenklappen eingeklemmt
sind. 15
6. Verpackung nach einem der Ansprüche 1 - 5, da-
durch gekennzeichnet, daß jede Folie (11a, 11b)
in der Nähe des unteren Längsrandes der Seiten-
wandung (102) befestigt ist. 20
7. Verpackung nach einem der Ansprüche 1 - 6, da-
durch gekennzeichnet, daß jede Folie (11a, 11b)
durch Kleben befestigt ist. 25
8. Zuschnitt zur Formgebung der Verpackung ge-
mäß einem der Ansprüche 1 - 7 durch Falten, da-
durch gekennzeichnet, daß er umfaßt:
- einen Zuschnitt aus Karton oder ähnlichem
Material (2) mit der Form eines länglichen
Bandes, der einen ersten länglichen Teil (3)
der durch querverlaufende Faltlinien (4a -
4c) in eine Vielzahl zueinander benachbar-
ter Teilbereiche (5a - 5d) aufgeteilt ist, von
denen jeder dazu bestimmt ist, eine Seiten-
wand der Seitenwandung der Verpackung
zu bilden, und einen zweiten länglichen Teil
(6) aufweist, der mit ersten Teil (3) über ei-
ne Faltlinie (7) verbunden und durch 30

Schnittlinien (8a - 8c) in eine Vielzahl von
zueinander benachbarten Klappen (9a - 9d)
unterteilt ist, die dazu bestimmt sind, den
Boden der Verpackung zu bilden, und

- wenigstens eine Folie aus synthetischen
zusammenziehbaren Material (11a, 11b)
die an wenigstens einer der Klappen (9a -
9d) befestigt ist.

9. Zuschnitt nach Anspruch 8, dadurch gekenn-
zeichnet, daß die Folie (11a, 11b) parallel zur
Faltlinie (7) befestigt ist, die den ersten (3) und
zweiten Teil (6) trennt, und daß sie sich zu dem
Teilbereich des ersten Teils (3) hin erstreckt, der
die Klappe, an der die Folie befestigt ist, verlän-
gert. 35

10. Zuschnitt nach Anspruch 8 oder Anspruch 9, da-
durch gekennzeichnet, daß der Zuschnitt (2) vier
Teilbereiche (5a - 5d) umfaßt, von denen jeder ei-
ner Bodenklappe (9a - 9d) entspricht, und da-
durch, daß zwei Folien aus synthetischen zu-
sammenziehbaren Material (11a, 11b) vorgese-
hen sind, die an einer ersten (9a) bzw. zweiten
(9c) Klappe befestigt sind, die durch eine dritte
Klappe (9b) getrennt sind. 40

11. Zuschnitt nach einem der Ansprüche 8 - 10, da-
durch gekennzeichnet, daß jede Folie (11a, 11b)
an der entsprechenden Klappe (9a, 9c) in der Nä-
he der Faltlinie (7) befestigt ist, die die Klappe
(9a, 9c) von dem entsprechenden Teilbereich
(5a, 5c) trennt. 45

12. Zuschnitt nach einem der Ansprüche 8 - 11, da-
durch gekennzeichnet, daß jede Folie (11a, 11b)
an der entsprechenden Klappe (9a, 9c) durch
Kleben (13a, 13b) befestigt ist. 50

13. Zuschnitt nach einem der Ansprüche 8 - 12, ge-
kennzeichnet durch eine Randklappe (10) die ein
Ende des ersten länglichen Teils (3) verlängert. 55

14. Verfahren zur Herstellung des Zuschnitts nach
einem der Ansprüche 8 - 13, das folgende Schrit-
te umfaßt:

- a) man schneidet einen Zuschnitt aus Karton
oder ähnlichem Material (2) in die Form eines
länglichen Bandes, das einen ersten längli-
chen Teil (3), der durch querverlaufende Falt-
linien (4a - 4c) in eine Vielzahl von zueinander
benachbarten Teilbereichen (5a - 5d) aufge-
teilt ist, von denen jeder dazu bestimmt ist, ei-
ne Seitenwand der Seitenwandung der Ver-
packung zu bilden und einen zweiten längli-
chen Teil (6) aufweist, der mit dem ersten Teil
(3) über eine Faltlinie (7) verbunden ist und
der durch Schnittlinien (8a - 8c) in eine Viel-

- zahl von zueinander benachbarten Klappen (9a - 9d) unterteilt ist, die dazu bestimmt sind, den Boden der Verpackung zu bilden und
b) man befestigt wenigstens eine Folie aus synthetischen zusammenziehbaren Material (11a, 11b) an wenigstens einer der Klappen (9a - 9d).
- 15.** Verfahren nach Anspruch 14, dadurch gekennzeichnet, daß:
- man die Folie (11a, 11b) parallel zur Faltlinie (7) befestigt, die den ersten (3) und den zweiten Teil (6) trennt, wobei die Folie sich zu dem Teilbereich des ersten Teils (3) hin erstreckt, der die Klappe verlängert.
- 16.** Verfahren nach Anspruch 14 oder Anspruch 15, dadurch gekennzeichnet, daß:
- man den ersten länglichen Teil (3) in vier zueinander benachbarte Teilbereiche (5a - 5d) unterteilt, von denen jeder einer Klappe (9a - 9d) des zweiten länglichen Teils (6) entspricht, und
- man befestigt zwei der Folien aus synthetischem zusammenziehbaren Material (11a, 11b) an einer ersten (9a) bzw. zweiten (9c) Klappe, die durch eine dritte Klappe (9b) getrennt sind.
- 17.** Verfahren nach einem der Ansprüche 14 - 16, dadurch gekennzeichnet, daß:
- man jede Folie (11a, 11b) von einer Wickelrolle abrollt und sie in der gewünschten Länge abschneidet.
- 18.** Verfahren nach einem der Ansprüche 14 - 17, dadurch gekennzeichnet, daß:
- man jede Folie (11a, 11b) an der entsprechenden Klappe (9a, 9c) in der Nähe der Faltlinie (7) befestigt, die die Klappe von dem entsprechenden Teilbereich trennt.
- 19.** Verfahren nach einem der Ansprüche 14 - 18, dadurch gekennzeichnet, daß:
- man jede Folie (11a, 11b) an der entsprechenden Klappe durch Kleben (13a, 13b) befestigt.
- Claims**
- 1.** Pack made of board or a similar material for a plurality of articles, having a body comprising a lateral surround (102) and a bottom (101), defining a receiving volume for the said articles, and at least one sheet of shrinkable synthetic material (11a, 11b) fastened to the said body and intended for covering the said plurality of articles and for immobilizing the latter in the said volume as a result of the shrinkage of the said sheet, the said bottom (101) consists [sic] of a plurality of flaps (9a to 9d) each connected by a folding line (7) to the said lateral surround (102) along the lower longitudinal edge of the latter, characterized in that the said sheet (11a, 11b) is fastened to at least one of the said bottom flaps (9a to 9d) which is covered, at least partially, by at least one other of the said bottom flaps (9a to 9d), in such a way as to grip the said sheet between the said flaps.
- 2.** Pack according to Claim 1, characterized in that the said sheet (11a, 11b) is fastened to the inner face of at least one of the said bottom flaps (9a to 9d).
- 3.** Pack according to Claim 1 or Claim 2, characterized in that the said sheet (11a or 11b) is fastened parallel to the longitudinal edge of the said lateral surround (102).
- 4.** Pack according to any one of Claims 1 to 3, characterized in that the said bottom flap (9a or 9c), to which the said sheet (11a or 11b) is fastened, is covered by at least one of the flaps (9b, 9d) adjacent to the said bottom flap.
- 5.** Pack according to any one of Claims 1 to 4, comprising two said sheets of shrinkable synthetic material, the first ends of which are fastened to the said body and the overlapping free second ends of which are intended to be fastened to one another, before the shrinkage of the said sheets onto the said articles, characterized in that the said bottom (101) consists of two pairs (9a, 9c and 9b, 9d) of opposite flaps, and in that the first ends (12a, 12b) of the said sheets (11a, 11b) are each fastened to a flap of a first pair (9a, 9c) of bottom flaps, the second pair (9b, 9d) of bottom flaps covering the flaps (9a, 9c) of the said first pair, in such a way as to grip the said first ends (12a, 12b) of the said sheets (11a, 11b) between the said first (9a, 9c) and second (9b, 9d) pairs of bottom flaps.
- 6.** Pack according to any one of Claims 1 to 5, characterized in that each sheet (11a, 11b) is fastened in the vicinity of the lower longitudinal edge of the said lateral surround (102).
- 7.** Pack according to any one of Claims 1 to 6, characterized in that each sheet (11a, 11b) is fastened by adhesive bonding.
- 8.** Rough for producing the pack according to any one of Claims 1 to 7 by folding, characterized in that it comprises:
- a blank made of board or a similar material

- (2) in the form of an elongate strip having a first longitudinal part (3), separated by transverse folding lines (4a to 4c) into a plurality of adjacent portions (5a to 5d), each of which is intended for forming one face of the lateral surround of the pack, and a second longitudinal part (6), connected to the said first part (3) by a folding line (7) and subdivided by cut lines (8a to 8c) into a plurality of adjacent flaps (9a to 9d) intended for forming the bottom of the said pack, and
- at least one sheet of shrinkable synthetic material (11a, 11b) fastened to at least one of the said flaps (9a to 9d).
- 9.** Rough according to Claim 8, characterized in that the said sheet (11a, 11b) is fastened parallel to the folding line (7) separating the said first (3) and second (6) parts and extends towards that portion of the said first part (3) which prolongs the flap to which the said sheet is fastened.
- 10.** Rough according to Claim 8 or Claim 9, characterized in that the said blank (2) comprises four of the said portions (5a to 5d), to each of which a bottom flap (9a to 9d) corresponds, and in that two said sheets of shrinkable synthetic material (11a, 11b) are provided, being fastened to respective first (9a) and second (9c) flaps separated by a third flap (9b).
- 11.** Rough according to any one of Claims 8 to 10, characterized in that each sheet (11a, 11b) is fastened to the respective flap (9a, 9c) in the vicinity of the folding line (7) separating the said flap (9a, 9c) from the corresponding portion (5a, 5c).
- 12.** Rough according to any one of Claims 8 to 11, characterized in that each sheet (11a, 11b) is fastened to the respective flap (9a, 9c) by adhesive bonding (13a, 13b).
- 13.** Rough according to any one of Claims 8 to 12, characterized by a tab (10) prolonging one end of the said first longitudinal part (3).
- 14.** Process for the manufacture of the rough according to any one of Claims 8 to 13, comprising the following steps:
- a) there is cut out a blank made of board or a similar material (2) in the form of an elongate strip having a first longitudinal part (3), separated by transverse folding lines (4a to 4c) into a plurality of adjacent portions (5a to 5d), each of which is intended for forming one face of the lateral surround of the pack, and a second longitudinal part (6), connected to the said first part (3) by a folding line (7) and subdivided by cut lines (8a to 8c) into a plurality of adjacent flaps (9a to 9d) intended for forming the bottom of the pack, and
 - b) at least one sheet of shrinkable synthetic material (11a, 11b) is fastened to at least one of the said flaps (9a to 9d).
- 15.** Process according to Claim 14, characterized in that:
- the said sheet (11a, 11b) is fastened parallel to the folding line (7) separating the said first (3) and second (6) parts, the said sheet extending towards that portion of the said first part (3) which prolongs the said flap.
- 16.** Process according to Claim 14 or Claim 15, characterized in that:
- the said first longitudinal part (3) is separated into four adjacent portions (5a to 5d), to each of which a flap (9a to 9d) of the said second longitudinal part (6) corresponds, and
 - two said sheets of shrinkable synthetic material (11a, 11b) are fastened to respective first (9a) and second (9c) flaps separated by a third flap (9b).
- 17.** Process according to any one of Claims 14 to 16, characterized in that:
- each sheet (11a, 11b) is unwound from a reel, and it is cut to the desired length.
- 18.** Process according to any one of Claims 14 to 17, characterized in that:
- each sheet (11a, 11b) is fastened to the respective flap (9a, 9c) in the vicinity of the folding line (7) separating the said flap from the corresponding portion.
- 19.** Process according to any one of Claims 14 to 18, characterized in that:
- each sheet (11a, 11b) is fastened to the respective flap (9a, 9c) by adhesive bonding (13a, 13b).

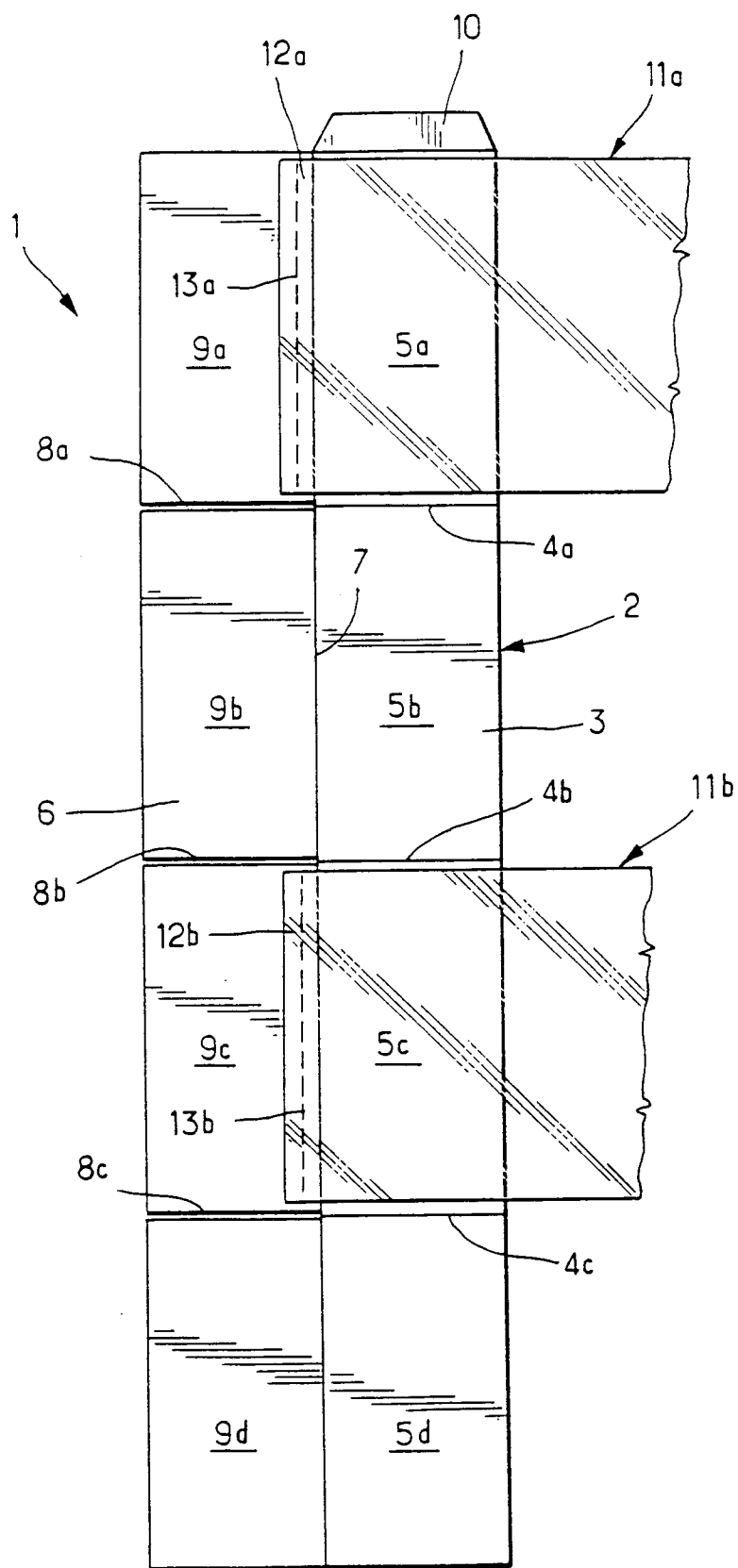


FIG. 1

